

CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT DE LOCATION DE LOCAUX D'HABITATION MEUBLÉE - NANCY

Entre les soussignés,

LE LOUEUR :

STUDIOMEGA
SARL DU LYCEE
Reigny - Maison abbatiale
89270 VERMENTON

CAUTION SOLIDAIRE

Nom : FIORITO
Prénom : Marie-France
Adresse : 84 Rue de l'Entente
CP Ville : 57400 SARREBOURG
Téléphone : 07.71.63.71.69
Mail : manou0604@gmail.com
Lien de parenté : Mère

LE LOCATAIRE :

Nom : BARIZY
Prénom : Maelle
Date de naissance : 2005-05-31 à Saverne

Adresse :
Téléphone : 07.71.68.74.20
Mail : maellebarizy310505@gmail.com

Article 1

28 quai Claude Le Lorrain
54000 Nancy
Bâtiment : A - Etage : 3 - Apt. N° N.B32 - Surface : 23m²
Il s'agit d'un appartement meublé et aménagé selon
l'inventaire (voir annexe 1) comprenant :
-Une pièce principale avec coin cuisine
-Une salle d'eau avec WC
-Un coin nuit : en mezzanine / attenant

Article 3

Le contrat d'une période de 1 an
Prendra effet le : 01 septembre 2023
Expirera le : 31 août 2024

Il pourra être renouvelé dans les conditions de l'article 3
des conditions générales.

Article 2

Loyer mensuel charges comprises : 520.00 €*
Emplacement de parking :

* Sont compris dans les charges : chauffage, eau chaude et froide, électricité, connexion Wifi, assurance (hors effets personnels et responsabilité civile).

* Ce montant s'exprime sans TVA applicable conformément à la législation en vigueur.

* Ce montant sera révisé conformément à l'article 5 des conditions générales ou pourra être modifié en cas de renouvellement pratiqué conformément à l'article 3.

Article 4

Conformément aux conditions générales du contrat, le montant du dépôt de garantie est de : 520.00 €
Caution : 1 000.00 € (mille Euros)

Voir les détails de la caution article 9.1 des conditions générales.

Article 5

Les frais de dossier s'élèvent à : 300.00 €

Fait à Nancy, le 08 juin 2023

En 3 exemplaires originaux

ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

LA CAUTION

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Profession :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tel : Tel pro. : Mobile :
E-mail :
Conjoint : Prénom :

Déclare se porter caution solidaire de BARIZY Maelle, du paiement du loyer (révisé le 04/02/2024 de chaque année selon la variation à la hausse de la valeur au 2ème trimestre de l'Indice de Référence des Loyers publié par l'Insee), des indemnités d'occupation, des charges, des réparations locatives, des frais de gestion, des taxes et impôts, des intérêts, frais de procédure et clauses pénales, et de toutes les obligations ou condamnations mises à la charge du locataire résultant du contrat de location signé le 08/06/2023 pour un logement situé à Nancy.

Reconnait avoir reçu un exemplaire de ce contrat et déclare avoir parfaite connaissance des obligations contractées par le locataire et de la situation financière de ce dernier : il s'engage pour la durée du bail initial et de ses renouvellements ou reconductions tacites, dans la limite de 10 ans ; il appose ci-dessous la mention prévue par l'Article 1326 du Code Civil. Il est notamment informé qu'il devra payer les sommes dues sans même que le loueur recherche le paiement auprès du locataire et sans que ces sommes soient partagées entre plusieurs cautions.

Mention à recopier à la main par la caution :

« je soussigné, déclare me porter caution solidaire avec renonciation au bénéfice de division et de discussion, pour le paiement du loyer, charges et TVA comprises, s'élevant ce jour à la somme de six mille deux cent quarante Euros (6 240.00 €uros) par an payable par mois le premier jour du mois et révisé dans les conditions du contrat signé le 08/06/2023 des indemnités d'occupation, intérêts, réparations locatives, frais de gestion, taxes et impôts, frais de procédure et clause pénale, ou toute condamnation auxquels pourrait être tenu Cet acte vaut pour 10 ans à compter de la date d'effet du contrat. Je déclare avoir reçu un exemplaire du contrat de location et avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement ».

Fait à Nancy, le 08 juin 2023 en 3 exemplaires

La caution :